Allocation de la réserve des initiatives communautaires Emploi-inclusion et Adapt jusqu'à la fin 1999

1995/2267(COS) - 16/10/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : renforcer l'Initiative communautaire "EMPLOI ET RESSOURCES HUMAINES" par l'adjonction d'un nouveau volet intitulé "EMPLOI-Inclusion" et couvrant la période de programmation 1997-1999. CONTENU : le nouveau volet "Emploi-Inclusion" vise à améliorer l'accès au marché de l'emploi des groupes économiquement et socialement vulnérables (chômeurs de longue durée, parents isolés, personnes sans domicile fixe, nomades, détenus, toxicomanes etc). L'accent sera mis sur les actions centrées sur les besoins spécifiques des migrants, des minorités ethniques et des réfugiés qui sont davantage susceptibles d'être victimes de discrimination sur le marché de l'emploi, par suite de la recrudescence des tensions sociales, du racisme et de la xénophobie. Une attention particulière sera accordée aux actions centrées sur les zones urbaines défavorisées, sans exclure les zones rurales. Toutes les actions devront reposer sur le principe d'une prise de responsabilité de la part des groupes-cibles et des personnes concernées, en encourageant leur participation active au processus de décision et en leur offrant des parcours d'insertion structurés. De même, on s'attachera à promouvoir l'implication des acteurs tels que les pouvoirs publics, les ONG, les partenaires sociaux, les PME, les coopératives, les associations, les sociétés de secours mutuel et les associations de consommateurs. En ce qui concerne l'Initiative EMPLOI, une allocation supplémentaire de 300 millions d'écus est proposée, dont 100 Mécus pour YOUTHSTART, 100 Mécus pour NOW et 100 Mécus pour le nouveau volet "Emploi-Inclusion". La contribution totale des Fonds structurels pour la période 1994-1999 est estimée à 1,4 milliards d'écus dont 0,8 milliard sera allouée aux régions de l'objectif 1.